



BUREAU COMMUNAUTAIRE
du 23 janvier 2026 à 9h
Salle de réunion de la CCEV à Valençay

PROCES-VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt-trois janvier, à neuf heures, les membres du bureau de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay se sont réunis à la salle de réunion de la CCEV à Valençay sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente, Mme Annick BROSSIER.

Date de la convocation : 15 janvier 2026

En exercice : 20

Quorum : 11

16 membres du bureau étaient présents : Mme Annick BROSSIER, M. Gérard SAUGET, M. Alain REUILLON, M. Alain POURNIN, M. Gilles BRANCHOUX, M. Patrick GARGAUD, M. Georges BIDEAUX, Mme Christiane HUOT, M. Philippe KOCHER, Mme Dominique PINON, M. Francis JOURDAIN, M. Guy LEVEQUE, Mme Chantal GODART, M. Jean-Charles GUILLET, M. Michel BRUNET, M. Jean-Paul BECCAVIN

2 membres avaient donné pouvoir : M. Jean AUFRERE à M. Alain POURNIN, M. Claude DOUCET à M. Gilles BRANCHOUX

2 membres étaient absents/excusés : M. Bruno TAILLANDIER, M. Joël RETY

Secrétaire de séance : M. Gilles BRANCHOUX

Participaient également : Mme Mireille CHALOPIN, en l'absence de M. Bruno TAILLANDIER, représentant la commune de Luçay-le-Mâle, Mme Alice CAILLAT, Directrice générale des services, M. Charles GIRAULT, comptable, pendant l'examen du dossier n°7 relatif aux budgets annexes « abattoir » et « zones d'activités »

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

0. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
1. Aides aux entreprises : Fonds partenarial de proximité pour M. Yoan POITOU (Restaurant la Belle Epoque d'Ecueillé) et CAP proximité pour Mme Charlotte VANDENBROUCK (création d'une pension canine à Valençay)
2. Musée de l'Automobile : devenir de la collection des Consorts Guignard et célébration des 25 ans
3. Préparation touristique des célébrations jubilaires à Pellevoisin
4. Suite à donner aux travaux d'extension de l'abattoir et proposition d'un nouveau client
5. Nouveaux horaires de déchetteries
6. Présentation des comptes administratifs des budgets principal et annexes « abattoir » et « aménagement des zones d'activités »
7. Préparation des budgets annexes « abattoir » et « aménagement des zones d'activités »
8. Questions diverses (préparation de la campagne de remplacement des abris-bacs à biodéchets, suite à donner à la convention avec la Chambre des Métiers, etc.)

La Communauté de Communes Ecueillé – Valençay a été sollicitée par M. Yoann POITOU dans le cadre de la reprise du restaurant « La Belle Époque » situé à Ecueillé, effective depuis le 4 novembre 2024, à la suite de M. et Mme CONCEICAO, anciens exploitants de l'établissement pendant treize années, ayant cessé leur activité dans le cadre de leur départ à la retraite.

Le bâtiment a été acquis par la commune d'Ecueillé, qui en assure la mise à disposition auprès de M. POITOU dans le cadre d'un bail. Originaire du territoire, M. POITOU dispose d'une solide expérience professionnelle dans les métiers de bouche, acquise notamment dans le secteur de la charcuterie-traiteur ainsi qu'en qualité de boucher. Cette expérience constitue un atout pour la reprise et le développement de l'activité.

Dans le cadre de cette reprise, un travail conjoint a été mené avec la mairie d'Ecueillé afin de planifier les travaux nécessaires à la remise en état et à l'amélioration du restaurant. Afin de permettre de meilleures conditions de travail et un meilleur accueil de la clientèle, M. POITOU a dernièrement engagé des investissements indispensables, notamment pour la partie cuisine (fourneau, armoire réfrigérée, four, etc.).

Ces équipements sont éligibles au Fonds Partenarial « Économie de Proximité », dispositif porté par la Région Centre-Val de Loire et délégué à la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay pour l'attribution des aides inférieures à 5 000 €.

L'enveloppe des dépenses éligibles représente 12 621,75 € HT, sur la base des factures acquittées transmises. Le taux d'intervention applicable est de 20 %, soit une aide de 2 524,35 €, susceptible d'être versée par la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay en une seule fois.

Le projet repose sur une offre de restauration traditionnelle, privilégiant une cuisine faite maison à partir de produits frais, avec une carte accessible comprenant des formules déjeuner et un menu complet à tarif maîtrisé. L'établissement est ouvert du lundi au vendredi sur le service du midi, avec une ouverture dès le matin, répondant aux besoins d'une clientèle locale diversifiée.

Par ailleurs, le restaurant dispose d'une grande salle de restauration, permettant l'organisation de banquets, repas de groupe et réceptions, contribuant à l'animation économique et sociale de la commune.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de pérennisation et de dynamisation d'un commerce de proximité, avec un porteur de projet expérimenté et engagé localement, en lien étroit avec la collectivité propriétaire des murs, participant à l'attractivité du centre-bourg et du territoire communautaire.

Il convient de statuer sur le dossier.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la convention signée avec la Région Centre-Val de Loire pour la mise en œuvre du Fonds Partenarial Economie de Proximité,

Vu la délibération n°DCC2023_67 du 15 mai 2023 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire pour l'attribution des aides aux entreprises,

Vu le projet présenté,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le bureau communautaire :

- ✓ Approuve l'attribution d'une subvention de 2 524,35 € au restaurant « La Belle Epoque » à Ecueillé, représentée par M. Yoann POITOU correspondant à 20% des investissements mentionnés,
- ✓ Précise que le versement de la subvention interviendra en une fois, sur présentation de l'ensemble des factures acquittées,
- ✓ Dit que les crédits inscrits à l'article 20422 du budget principal 2025 sont suffisants,
- ✓ Autorise la Présidente à signer la convention afférente avec M. Yoann POITOU, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Par lettre d'intention en date du 25 novembre 2025, Mme Charlotte VANDENBROUCK sollicite la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay, dans le cadre d'un projet de création d'une pension canine sur la commune de Valençay, dont l'ouverture est envisagée en juin 2026.

Mme VANDENBROUCK est titulaire de l'ACACED (*Attestation de Connaissances pour les Animaux de Compagnie d'Espèces Domestiques*), certification réglementaire obtenue à l'issue d'une formation et d'une évaluation professionnelle, lui permettant d'exercer légalement une activité encadrée auprès des animaux de compagnie. Son projet repose sur la création d'une activité commerciale de proximité, proposant un service payant de gardiennage de chiens à destination des particuliers.

Le projet a fait l'objet d'une présentation préalable le 22 avril 2025 auprès de la mairie de Valençay, et a reçu un avis favorable de la municipalité.

La pension canine sera implantée sur un terrain privé appartenant à la porteuse de projet, situé 2, lieu-dit La Grippe à Valençay, à plus de 100 mètres des habitations voisines, sur une parcelle actuellement non aménagée, garantissant ainsi le respect des contraintes réglementaires et du voisinage.

Afin de permettre l'accueil des animaux dans des conditions optimales de sécurité, de confort et d'hygiène, d'importants travaux d'aménagement sont prévus, comprenant notamment le terrassement de la parcelle, la création d'une dalle, l'aménagement d'un parking et la mise en place de clôtures, ainsi que les équipements nécessaires au fonctionnement de la pension.

Ces travaux relèvent du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise TPE mis en place par la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

L'enveloppe des dépenses éligibles et relatives à l'aménagement de la parcelle s'élève à 73 463,77 € HT, sur la base du devis transmis par Mme VANDENBROUCK. Le taux d'intervention applicable est de 20 %, soit une aide plafonnée à 5 000 €.

Ce projet contribue à la diversification et au développement de services à la population sur le territoire, répond à une demande locale identifiée et s'inscrit dans une dynamique de développement économique local, portée par une entrepreneuse qualifiée et engagée.

Il convient de statuer sur le dossier.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le règlement des aides à l'immobilier d'entreprise approuvé par délibération DCC n° 2020_147 en date du 17 décembre 2020, modifié par délibérations n°DCC2021_66 du 22 juin 2021, n°DCC2021_117 du 10 novembre 2021, n°DCC2023_066 du 15 mai 2023 et n°DCC2024_013 du 29 février 2024,

Vu le projet présenté,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le bureau communautaire :

- ✓ Approuve l'attribution d'une subvention de 5 000 € à Mme Charlotte VANDENBROUCK, pour la réalisation de son projet de pension canine,
- ✓ Précise que le versement de la subvention interviendra en deux fois, un premier acompte de 50% sur présentation d'un devis signé, le solde versé sur présentation de l'ensemble des factures acquittées,
- ✓ Dit que les crédits seront inscrits à l'article 20422 du budget principal 2026,
- ✓ Autorise la Présidente à signer la convention afférente avec Mme Charlotte VANDENBROUCK, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Dossier n°2 : Musée de l'Automobile : devenir de la collection des Consorts Guignard et célébration des 25 ans

La Présidente indique que des « bruits de couloir » lui sont parvenus laissant envisager un rachat de la collection des Consorts Guignard par le Département de l'Indre et le Syndicat Mixte du Château de Valençay. Elle fait part de son mécontentement aux membres du bureau face à cette situation, considérant que des démarches sont entreprises dans le dos de la collectivité qui gère le musée depuis 25 ans et assume seule le déficit de l'établissement.

M. Gilles BRANCHOUX indique avoir les mêmes informations que la Présidente.

Afin d'obtenir des éclaircissements, elle a adressé un courrier aux Présidents du Département et du Syndicat pour obtenir un rendez-vous.

La Présidente précise qu'elle n'a obtenu des informations « officielles » qu'à sa demande. Aucune démarche spontanée n'a été faite vis-à-vis d'elle, ni de la part des Consorts Guignard, ni de celle des deux institutions publiques.

Les élus du bureau, notamment M. Philippe KOCHER et Mme Christiane HUOT, font part de leur mécontentement.

M. Alain POURNIN demande si, en cas de fermeture du musée, l'Espace Gâtines ne pourrait pas y être transféré.

La Présidente répond que le musée n'en est pas là.

La convention avec les Consorts Guignard s'étant terminée le 31 décembre 2025, la Présidente indique les avoir relancés à quatre reprises par courrier et mail (en février 2025 puis avril, juillet et décembre 2025) et sollicité un rendez-vous. Mais les Consorts Guignard ont toujours refusé cette rencontre jusqu'au décès de M. André GUIGNARD.

M. Gilles BRANCHOUX : tout cela a déjà été évoqué en bureau.

M. Patrick GARGAUD répond qu'en effet, à cette occasion, M. Claude DOUCET, membre du bureau et par ailleurs vice-Président du Conseil Départemental en charge du tourisme et Président du Syndicat Mixte du Château de Valençay, avait été interrogé et n'avait pas voulu s'exprimer sur le sujet.

M. Gérard SAUGET précise qu'en tant que suppléant au Conseil Départemental de M. Claude DOUCET, il a assisté au vote du budget départemental mais ce sujet n'a pas été évoqué.

La Présidente indique ne pas savoir s'il s'agit d'un achat du Département ou d'une mise à disposition. Le décès d'un des consorts a stoppé toute négociation, semble-t-il. Elle a eu l'occasion de discuter brièvement avec Mme Marie-France GUIGNARD, la nièce de M. André GUIGNARD et autre membre du consorts qui lui a signifié par l'affirmative que la Présidente devait être au courant des démarches entreprises, ce que la Présidente a démenti.

M. Alain POURNIN déplore que la relation soit toujours à sens unique.

M. Gilles BRANCHOUX explique que toutes ces démarches ont juste pour but de garder la collection à Valençay, que « c'est pour la bonne cause ».

La Présidente précise que M. François DAUGERON, vice-Président du Département, et grand amateur de véhicules anciens, a été missionné par le Président du Conseil Départemental pour visiter le musée et évaluer la valeur de la collection.

La Présidente termine en précisant qu'elle tiendra le bureau informé des suites données au rendez-vous avec le Département.

Concernant la célébration des 25 ans du déménagement du Musée de l'Automobile dans les locaux actuels, le bureau propose d'attendre d'en savoir plus sur le devenir de la collection.

Dossier n°3 : Préparation touristique des célébrations jubilaires à Pellevoisin

La Présidente rappelle qu'une convention d'entente a été signée entre la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay et le Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry relative à la mise en œuvre de la stratégie touristique Valençay Berry-Val de Loire. Conformément à cette convention, la gestion des offices

de tourisme des quatre communautés de communes concernées est assurée par le Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry.

À ce titre, la gestion administrative des agents concernés ainsi que l'évaluation des besoins en personnels saisonniers relèvent du Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry, en concertation avec la communauté de communes.

Afin de couvrir les besoins en remplacements liés aux congés estivaux, l'Office de Tourisme à Valençay recourait aux services d'un saisonnier de la mi-juin à la mi-septembre de chaque année.

Avec la reconnaissance de Pellevoisin comme cité mariale et la célébration jubilaire des apparitions, il apparaît nécessaire de renforcer les équipes afin d'assurer les missions de promotion et d'accueil du public durant la période estivale 2026. C'est pourquoi la Présidente propose de recruter un saisonnier supplémentaire qui permettra l'ouverture d'un Bureau d'Information Touristique (BIT) à Pellevoisin durant la période estivale.

La Présidente rappelle que plusieurs évènements jalonneront cette année 2026 : les 14 et 15 février, 4 et 5 juillet, 29 et 30 août, 7 et 8 novembre, 5, 6 et 8 décembre.

La CCEV a organisé une réunion avec le Pays de Valençay en Berry et les prêtres du sanctuaire pour aborder l'accueil d'un éventuel BIT, dans l'enceinte de la boutique du sanctuaire, ce qui a été accepté. Cette solution est temporaire, avant intégration dans de nouveaux locaux, à savoir l'ancienne salle de répétition de la fanfare des Pellevoi'Zikos.

La Présidente précise qu'il y a une catégorie de clientèle familiale susceptible d'être intéressée pour découvrir d'autres atouts touristiques du territoire.

M. Gilles BRANCHOUX a été impressionné par le chiffre d'affaires de la boutique du sanctuaire.

M. Philippe KOCHER demande confirmation que l'accueil dans la boutique sera bien temporaire.

La Présidente confirme que l'installation du BIT dans la boutique se limitera aux seules dates des 14 et 15 février.

M. Gérard SAUGET ajoute que des travaux vont rapidement être réalisés dans la salle de répétition pour accueillir très prochainement le BIT.

M. Gilles BRANCHOUX indique que le futur BIT a une belle surface.

La Présidente précise qu'en tout état de cause, il reviendra au Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry de procéder au recrutement, ces frais de personnels étant ensuite refacturés au réel à la communauté de communes.

Le bureau approuve à l'unanimité le recrutement d'un 2^{ème} saisonnier. Ce dossier devra faire l'objet d'une approbation en conseil communautaire.

M. Gérard SAUGET indique que Pellevoisin recevra également 2 000 chefs scouts d'Europe les 1^{er}, 2 et 3 mai. Ces chefs scouts peuvent être prescripteurs.

La Présidente précise que les chefs scouts sont des encadrants, pas des enfants.

M. Gilles BRANCHOUX : le BIT d'Ecueillé a été stoppé car il ne fonctionnait pas beaucoup.

Dossier n°4 : Suite à donner aux travaux d'extension de l'abattoir et proposition d'un nouveau client

La Présidente rappelle qu'en octobre 2025, l'abattoir a perdu son plus gros client, pour raison de santé. Depuis, deux nouveaux clients se sont manifestés pour venir faire abattre à Valençay mais cela ne compense pas la perte de tonnage.

En parallèle, elle indique avoir été contactée par un nouveau client qui envisage de faire abattre 450 porcs (lourds) par semaine. Cela représente 2 800 TEC (Tonnes Equivalent Carcasse) par an.

Ce nouveau client serait prêt à investir dans l'outil et à amener du personnel étranger.

Il est venu faire un test en novembre et a été pleinement satisfait de la prestation dont il a salué la qualité.

Mme Mireille CHALOPIN demande pourquoi cet éleveur ne fait pas abattre dans sa région.

M. Gérard SAUGET, vice-Président en charge de l'abattoir, répond qu'il couvre un grand quart Nord-Ouest de la France et que son prestataire actuel ne le satisfait pas.

La Présidente précise qu'il ne livre qu'en semi-remorque.

M. Gérard SAUGET pense qu'à terme, cet entrepreneur construira son propre abattoir. Répondre à sa demande est donc particulièrement risqué car cela nécessite d'importants travaux d'aménagement. D'autant qu'il sera difficile de conserver les clients actuels.

La Présidente indique avoir participé avec la Directrice à une réunion organisée par la DRAAF et la Région Centre-Val de Loire avec l'ensemble des abattoirs de la région, des interprofessions, des représentants agricoles, etc. pour envisager l'avenir de la filière et sensibiliser les acteurs à la nécessité de faire abattre et de consommer en local pour préserver les filières. Dans ce cadre, elle a d'ailleurs interpellé les éleveurs pour leur demander s'ils étaient prêts à soutenir l'abattoir de Valençay si la CCEV s'engage à réaliser 2 millions d'euros de travaux. Elle n'a obtenu aucune réponse de leur part. Elle ajoute que si tous les éleveurs de la région faisaient abattre leur bête en région, les abattoirs existants seraient saturés. La vice-Présidente régionale à l'agriculture a d'ailleurs posé la question aux personnes présentes pour savoir si on allait laisser collectivement les abattoirs mourir.

M. Alain REUILLON demande où en est l'atelier de découpe à Fontguenand.

La Présidente répond que le projet n'a pas pu aboutir, faute d'obtention de l'agrément européen.

M. Guy LEVEQUE demande où la Ferme de Feusine fera abattre si son projet d'extension aboutit.

La Présidente répond qu'elle a déjà son propre circuit d'abattage.

M. Alain REUILLON propose de poser la question à son propriétaire.

Elle interroge les membres du bureau pour savoir quelle réponse faire au nouveau client susceptible d'apporter 450 porcs par semaine.

Le bureau émet un avis défavorable à l'accueil de ce nouveau client, M. Francis JOURDAIN s'abstenant car considérant qu'il aurait été nécessaire depuis le début de construire un abattoir neuf.

Elle interroge les membres du bureau pour savoir s'ils maintiennent les travaux programmés d'extension de l'abattoir à Valençay.

Le bureau approuve la poursuite des travaux, à l'exception de M. Francis JOURDAIN qui s'abstient pour les mêmes raisons que précédemment.

La Présidente indique que la CCEV a une réserve de 600 000 € sur le budget principal. Il sera peut-être nécessaire d'augmenter l'autofinancement de l'extension de l'abattoir en prélevant une partie de cette réserve. En effet, il est certain que d'autres travaux seront à prévoir (Espace Gâtines, Musée de l'Automobile), mais ces derniers pourront obtenir plus de subventions que l'abattoir (plafonné à 40% contre 80% pour les autres projets).

Dossier n°5 : Nouveaux horaires de déchetteries

Face à l'augmentation constante de la fréquentation des déchetteries de Heugnes et de Valençay, les membres de la commission du service de gestion des déchets ont engagé une réflexion sur la réorganisation des horaires d'ouverture. Cette démarche vise à améliorer les conditions d'accueil des usagers, en tendant vers une harmonisation des horaires entre les deux sites, ainsi que les conditions de travail des agents, notamment par la généralisation du travail en binôme.

Le vice-Président en charge du service de gestion des déchets propose la mise en place de nouveaux horaires à compter du 1^{er} mars 2026 (*cf. page suivante*) :

M. Guy LEVEQUE regrette d'avoir fait paraître les anciens horaires de déchetteries dans son bulletin municipal de janvier.

Le bureau approuve à l'unanimité ces nouveaux horaires. Ce dossier devra faire l'objet d'une approbation en conseil communautaire.

Déchetterie de Heugnes	Déchetterie de Valençay
------------------------	-------------------------

	Fixe	Eté*	Fixe	Eté*
Lundi	8h30 – 12h	7h30 – 13h	14h – 17h	7h30 – 13h
Mardi	FERMEE		10h – 12h et 14h – 17h	7h30 – 13h
Mercredi	8h30 – 12h	7h30 – 13h	14h – 17h	FERMEE
Jeudi	FERMEE		FERMEE	
Vendredi	8h30 – 12h	FERMEE	14h – 17h	7h30 – 14h
Samedi	8h30 – 12h et 14h – 17h	7h30 – 13h	8h30 – 12h et 14h – 17h	7h30 – 13h

* Eté : de mi-juin à mi-septembre

Arrivée en séance de M. Charles GIRAULT

Dossier n°7 et 8 : Présentation des comptes administratifs des budgets principal et annexes « abattoir » et « aménagement des zones d'activités » et préparations budgétaires 2026

La Présidente demande à M. Charles GIRAULT de présenter le compte financier unique du budget annexe « abattoir » 2025.

Compte Financier Unique 2025 - Abattoir					
SECTION D'INVESTISSEMENT - BUDGET ANNEXE ABATTOIR					
			CFU 2025		RESTES A REALISER
DEPENSES	A		99 715,46	F	470 000,00
DEFICIT ANTERIEUR	B		14 523,57		
	C = A + B		114 239,03		
RECETTES	A		215 112,86	G	370 000,00
EXCEDENT ANTERIEUR	B		-		
	D = A + B		215 112,86		
RESULTAT					
DEFICIT				H = G - F	- 100 000,00
EXCEDENT	E = D - C		100 873,83		
Résultat de la section d'investissement			EXCEDENT		
I = E - H			873,83		

M. Charles GIRAULT précise que les 100 000 € de subvention du budget principal sont inclus dans les 215 112,86 € de recettes d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - BUDGET ANNEXE ABATTOIR				
			CFU 2025	
DEPENSES		J	695 898,29 €	
RECETTES		K	713 764,05 €	dont 56 K€ subv° équilibre
Excédent de fonctionnement reporté		L	1 042,78 €	
Total recettes de fonctionnement		M = K + L	714 806,83 €	
RESULTAT				
DEFICIT				
EXCEDENT		N = M - J	18 908,54 €	
Excédent de la		I	873,83 €	
Section d'Investissement				
RESTE DISPONIBLE POUR B.P.		O = N + I	19 782,37 €	

**BUDGET ABATTOIR
FONCTIONNEMENT**

DEPENSES					
Chapitres		Réalisé 2024	Propositions budget 2025	Réalisé 2025	Propositions budget 2026
001	Déficit de fonctionnement repo	- €	- €	- €	- €
011	Charges de gestion générale	269 426,96 €	288 542,76 €	243 043,79 €	278 908,54 €
012	Charges de personnel	374 937,38 €	382 000,00 €	379 948,24 €	348 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	- €	500,00 €	- €	500,00 €
66	Intérêts des emprunts	773,45 €	500,00 €	330,44 €	1 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	167,25 €	500,00 €	- €	500,00 €
68	042 Amortissements des biens et provisions	72 674,25 €	73 000,00 €	72 575,82 €	73 000,00 €
023	Virement à l'investissement	- €	- €	- €	- €
TOTAL		717 979,29 €	745 042,76 €	695 898,29 €	701 908,54 €
Eau 2025 : redevances AELB +10 c€/m3 et tarifs SEBN soit +700 € environ					

Pour le budget 2026, M. Charles GIRAULT explique que les charges de personnel vont baisser, suite à la non reconduction d'un des contrats, pour cause de perte de l'un des clients les plus importants.

En ce qui concerne les charges de gestion générale, on observe également une baisse significative depuis 2024. Cela résulte des travaux préventifs engagés par les nouveaux services techniques et à leur expertise en matière de maintenance. Désormais, beaucoup de réparations sont réalisées en régie, réduisant les coûts de prestation.

RECETTES					
Chapitres		Réalisé 2024	Propositions budget 2025	Réalisé 2025	Propositions budget 2026
002	Excédent reporté	7 929,92 €	1 042,78 €	1 042,78 €	18 908,54
70	Vente de produits et services	671 224,12 €	660 000,00 €	641 720,78 €	550 000,00 €
013	Remboursement sur rémunérations	1 695,24 €	2 000,00 €	846,93 €	2 000,00 €
74	Autres produits de gestion courante	- €	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
77	Produits except. (dont subv° d'équilibre)	37 500,00 €	56 000,00 €	56 000,00 €	110 000,00 €
72	042 Travaux en régie (opé ordre)	- €	5 000,00 €	- €	- €
68	042 Amortissements des subventions	15 196,34 €	20 000,00 €	15 196,34 €	20 000,00 €
TOTAL		733 545,62 €	745 042,78 €	714 806,83 €	701 908,54 €
RESULTAT		15 566,33 €		18 908,54 €	- €

**BUDGET ABATTOIR
INVESTISSEMENT**

DEPENSES					
art	Objet	Réalisé 2025	RAR	Ajouts BP 2026	TOTAL BP 2026
001	Déficit N-1	14 523,57 €	- €	- €	- €
040	Op° ordre sect° - Amortissements subventions	15 196,34 €	- €	20 000,00 €	20 000,00 €
1641	Emprunts	19 438,03 €	- €	20 000,00 €	20 000,00 €
2031	Etudes pour extension	1 768,83 €	12 000,00 €	- €	12 000,00 €
2051	Logiciels	- €	3 000,00 €	- €	3 000,00 €
2111	Terrains	- €	- €	- €	- €
2131	Travaux sur bâtiments	23 083,20 €	- €	8 873,83 €	8 873,83 €
2131	Extension Abattoir - Phase 1+2 & 3	40 229,06 €	455 000,00 €	1 305 000,00 €	1 760 000,00 €
TOTAL		114 239,03 €	470 000,00 €	1 353 873,83 €	1 823 873,83 €

RECETTES					
	Objet	Réalisé 2025	RAR	Ajouts BP 2026	TOTAL BP 2026
001	Excédent N-1	- €	- €	873,83 €	873,83 €
040	Amortissements des biens	72 575,82 €	- €	73 000,00 €	73 000,00 €
1068	Affectation	14 523,57 €	- €	- €	- €
1311	Etat - DETR Phase 1&2	28 013,47 €	370 000,00 €	430 000,00 €	800 000,00 €
1312	Région - CRST	- €	- €	- €	- €
1641	Emprunt	- €	- €	850 000,00 €	850 000,00 €
1315	Participation CCEV	100 000,00 €	- €	100 000,00 €	100 000,00 €
021	Virement du fonctt	- €	- €	- €	- €
TOTAL		215 112,86 €	370 000,00 €	1 453 873,83 €	1 823 873,83 €

Compte Financier Unique 2025 - BA Zones d'Activités					
SECTION D'INVESTISSEMENT - ZONES D'ACTIVITES					
			CFU 2025		RESTES A REALISER
DEPENSES	A		12 741,60 €	F	60 000,00 €
DEFICIT ANTERIEUR	B		0,00 €		
	C = A + B		12 741,60 €		
RECETTES	A		41 282,67 €	G	0,00 €
EXCEDENT ANTERIEUR	B		88 324,18 €		
	D = A + B		129 606,85 €		
RESULTAT					
DEFICIT				H = G - F	-60 000,00 €
EXCEDENT	E = D - C		116 865,25 €		
Résultat de la section d'investissement I = E - H			EXCEDENT 56 865,25 €		

SECTION DE FONCTIONNEMENT - ZONES D'ACTIVITES					
			CFU 2025		
DEPENSES	J		33 540,87 €	dont opé. d'ordre (30k€)	
RECETTES	K		31 122,89 €	dont opé. d'ordre (30k€)	
Excédent de fonctionnement reporté	L		25 085,99 €		
Total recettes de fonctionnement M = K + L			56 208,88 €		Excédent Fctt 2025 -2 417,98 €
RESULTAT					
DEFICIT					
EXCEDENT	N = M - J		22 668,01 €		Rappel 2024 1 024,87 €
Excédent de la Section d'Investissement	I		56 865,25 €		
RESTE DISPONIBLE POUR B.P. O = N + I			79 533,26 €		

M. Charles GIRAULT explique que parmi les dépenses d'investissement figurent notamment l'étude sur Vicq-sur-Nahon et dans les recettes le solde de subvention des travaux réalisés à Luçay-le-Mâle.

En fonctionnement, les dépenses comprennent principalement des charges d'électricité et de taxe foncière et les recettes, du fermage et des opérations d'ordre liées aux ventes de terrains.

CCEV
BUDGET ZONES D'ACTIVITES 2026

FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Chapitres	Réalisé 2024	Propositions budget 2025	Réalisé 2025	Propositions budget 2026	Chapitres	Réalisé 2024	Propositions budget 2025	Réalisé 2025	Propositions budget 2026
011 Charges de gestion générale	2 330,31 €	6 285,99 €	4 100,92 €	7 568,01 €	002 Excédent reporté	24 061,12 €	25 085,99 €	25 085,99 €	- €
012 Charges de personnel	- €	- €	- €	- €	70 Produits des services (fermag	1 494,01 €	1 500,00 €	1 572,14 €	200,00 €
014 Reversement fiscalité - dégrèvements	- €	300,00 €	- €	300,00 €	75 Produits des immeubles	1 861,17 €	- €	110,80 €	- €
020 Virement à la section d'investissement	- €	20 000,00 €	- €	15 000,00 €	75 Versement du budget princip	- €	- €	- €	- €
042 Opérations d'ordre - vente terrains	68 903,40 €	- €	29 439,95 €	- €	77 Vente terrains	68 903,40 €	- €	29 439,95 €	- €
TOTAL	71 233,71 €	26 585,99 €	33 540,87 €	22 868,01 €	TOTAL	96 319,70 €	26 585,99 €	56 208,88 €	200,00 €
2025 - impôts sur + value terrain constructibles 2 055 €					RESULTAT		- €	22 668,01 €	- 22 668,01 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES							RECETTES					
Programme	art	Objet	Réalisé 2025	RAR	Ajouts BP 2026	TOTAL BP 2026		Objet	Réalisé 2025	RAR	Ajouts BP 2026	TOTAL BP 2026
001 Déficit d'investiss	001	Financement N-1	- €	- €	- €	- €	001	Excédent investissement	88 324,18 €	- €	56 865,25 €	56 865,25 €
01 ZA de la Grange - Valençay	2151	Abri bois vanne réseau	3 528,00 €	- €	- €	- €	021	Virement de la section de fon	- €	- €	15 000,00 €	15 000,00 €
08 ZA de Villegouin	2151	Réserve incendie		- €	24 065,25 €	24 065,25 €	10222	FCTVA	578,73 €	- €	4 000,00 €	4 000,00 €
Sous-total ZA de Beauvais - LUCAY			- €	- €	- €	- €	1323	Département - FAR Citernes	7 497,44 €	- €	- €	- €
04 ZA du Cabaret - VICQ	192	Moins-value sur vente	7 541,45 €	- €	- €	- €	Sous-total ZA de Beauvais - LUCAY					
	2111	Terrains nus	352,15 €	10 000,00 €	- €	10 000,00 €	10222	FCTVA	3 766,55 €	- €	8 200,00 €	8 200,00 €
	2031	Etudes faisabilité	1 320,00 €	50 000,00 €	- €	50 000,00 €	1322	Région	- €	- €	- €	- €
	2151	Travaux d'aménagement	- €	- €	- €	- €	1323	Département	- €	- €	- €	- €
	2151	Réserve incendie	- €	- €	- €	- €	21. Vente terrains (sortie)	29 439,95 €	- €	- €	- €	- €
Sous-total ZA du Cabaret - VICQ			9 213,60 €	60 000,00 €	- €	60 000,00 €	27. Participation BP CCEV	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL			12 741,60 €	60 000,00 €	24 065,25 €	84 065,25 €	024 Vente de terrains	- €	- €	- €	- €	- €
Etudes Vicq							Sous-total ZA du Cabaret - VICQ	33 206,50 €	- €	8 200,00 €	8 200,00 €	
Archéologie =35000 m² x 0,71 € = 24 850 €							TOTAL	129 606,85 €	- €	84 065,25 €	84 065,25 €	
BIAGEO Géomètre / Faisabilité = 6 480 €							RESULTAT	116 865,25 €	-60 000,00 €	60 000,00 €	- €	

M. Michel BRUNET : cela fait des années que les travaux de Villegouin devraient être faits.

La Présidente explique que les travaux ont été retardés par ceux de Vicq-sur-Nahon et de Luçay-le-Mâle qui ont coûté plus cher que prévu, ne permettant plus de bénéficier du FAR départemental.

Concernant le budget principal, la Présidente explique que les 30% de FPIC supplémentaires octroyés pas les communes seront réaffectés à l'entretien de la voirie.

M. Alain REUILLON indique que les travaux de 2025 ayant été réalisés en 2026, il ne prévoit pas d'entretien de voirie en 2026 car sa commune n'a pas les moyens de payer deux fonds de concours sur une même année.

M. Jean-Paul BECCA VIN indique que pour sa commune, il a provisionné ce fonds de concours.

Dossier n°8 : Questions diverses

- 1) Participation 2026 au Syndicat Mixte pour la Valorisation Touristique du Train Argy-Valençay :** la Présidente explique que le Syndicat Mixte pour la Valorisation du Train Touristique Argy – Valençay se trouve actuellement confronté à des difficultés de trésorerie liées à des reports de versements de subventions de montants importants. Elle propose donc de statuer dès à présent sur le montant de la participation qui lui sera allouée. La participation de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay reste dans les mêmes proportions que les années antérieures (87 391,44 € en 2026) auxquels il convient d'ajouter à titre exceptionnel 27 850 € correspondant au reste à charge de la remise en état des bandages de roues. Cette opération a été réalisée rapidement afin de bénéficier de subventions optimisées et d'économiser des frais de transport supplémentaires.

Le bureau communautaire émet à l'unanimité un avis favorable sur le montant de cette participation. Ce dossier devra faire l'objet d'une approbation en conseil communautaire.

- 2) Préparation de la campagne de remplacement des abris-bacs à biodéchets :** le vice-Président en charge du service de gestion des déchets indique que des démarches ont été entreprises vis-à-vis de la société EMZ qui a fourni les abris-bacs à biodéchets et qui se sont dégradés très rapidement après leur installation. L'entreprise s'était engagée à procéder à un premier échange mais n'a pas tenu parole. La Communauté de Communes Ecueillé – Valençay a donc lancé un recours à son encontre et a missionné un avocat à cette fin.

M. Philippe KOCHER : ceux qui avaient été livrés en 2025 ne se sont pas dégradés.

- 3) Suite à donner à la convention avec la Chambre des Métiers :** la Présidente indique que la convention avec la CMA s'est terminée le 31 décembre 2025. Elle rappelle le prochain départ à la retraite de l'agent de la CMA mis à disposition par cette dernière et du responsable du pôle services à la population et aux entreprises. Afin d'anticiper ces départs, un tuilage a été fait pendant près de 13 mois avec le successeur du responsable, laissant ainsi le temps à ce successeur de bien prendre ses marques dans le poste et auprès des partenaires et acteurs locaux. La CMA envisageant de recruter un jeune pour remplacer l'actuel chargé de mission, elle considère qu'une nouvelle convention n'aurait pas de réelle plus-value. Elle propose donc de solliciter la CMA par à-coups en fonction des besoins, sans convention préalable.

Le bureau communautaire émet à l'unanimité un avis favorable sur la non reconduction d'une convention avec la CMA Centre-Val de Loire.

M. Francis JOURDAIN déplore qu'aucun représentant de la CCEV n'ait été présent au Top des Entreprises organisé par la Nouvelle République, alors que les autres communautés de communes y ont assisté.

La Présidente répond que la CCEV n'a reçu aucune invitation pour cet évènement qui avait lieu le même soir que la première du spectacle de Caméléon Production.

- 4) Vente des logements sociaux de Heugnes :** M. Philippe KOCHER demande où en est la démarche. La Présidente répond que le locataire n'a pas répondu à la proposition d'achat. Une agence immobilière doit donc être missionnée. Pour celui de Jeu-Maloches, la lettre de renonciation à la convention avec l'Etat a été adressée au Préfet par huissier. La résiliation de la convention interviendra au plus tôt le 1^{er} juillet 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h55.